

COMMISSION SPORTIVE

Saison 2023/2024

Date : 10/07/2024 – 18h30

Lieu : Visio

Présents :

Cédric AMBS (président)
Mickael BRIGNOLI (membre)
Cathy MANCHE (membre)
Emmanuel PICAUT (membre)
Samuel BOYE (salarié)
Anne REBESCHINI (membre)
François REBESCHINI (membre)

Excusés :

Simone ZERBI (salarié)

- **INFORMATION AUX MEMBRES DE LA CSR** : Séminaire ligue du 31/08 et 1/09, invitation pour la journée sportive qui se déroulera le samedi 31/08/24.
- **PRENATIONAL MASCULINE** : Dernière demande aux clubs non-inscrits en prénat avant engagement des équipes suivantes.
- **INFORMATION AUX CLUBS** : à l'issus de cette réunion, le calendrier prévisionnel 2024-2025 validé sera envoyé à tous les clubs et au Comité Directeur de la Ligue, accompagné de l'appel à candidature pour accueillir les plateaux jeunes (M15 4x4, M13 et M11) sur toute la saison.
 - Les clubs sont invités à se positionner sur les tournois M15 avant le 24 aout 2024.
 - Il est important de fixer rapidement les lieux du premier tournoi M15. Les 6 premières réponses seront bloquées pour recevoir la première journée (avec répartition géographique).
 - Les dates et les lieux des Coupes Bourgogne Franche-Comté de début de saison en M15-M13 4x4 et M18 6x6 ont été arrêtés et inscrits dans le calendrier prévisionnel.
 - Il est également demandé que le calendrier prévisionnel 2024-2025 soit mis en ligne sur le site internet de la Ligue et sur les réseaux sociaux.

*En attente d'approbation
par le comité directeur*

- **DATE LIMITE DE MODIFICATION DE CALENDRIER GRATUITE pour la saison 2024-2025**
 - En régional et M18 : le 02/10/2024
 - En prénational : le 18/09/2024

- **PROPOSITION DE MODIFICATION DU RGES :**
 - Toutes les modifications de calendriers doivent être faites (et validée par le club adverse) avant le mercredi minuit en senior via l'espace club (Validé par la CRA).

 - Dans les championnats jeunes M18 et M15, les modifications de calendriers sont soumises à l'accord du club adverse. En cas de refus, ou en cas de non-réponse du club adverse sur l'espace club, la rencontre devra se jouer à l'heure prévue. Une feuille de match doit être saisie par le club recevant dans tous les cas.

 - Concernant les catégories M18-M15 et en régional, les modifications d'horaires et de gymnases sont autorisés à titre gratuit (dans les délais impartis). Les modifications de jours ou de week-end sont quant à eux payantes (hors période de gratuité sur chaque phase).

- **QUID DES SANCTIONS DE TERRAINS AMENDEES CHEZ LES JEUNES.** La CSR préconise que les amendes financières ne soient pas appliquées chez les jeunes, les arbitres qui officient sur les rencontres n'étant pas formés.

ANNEXE : RGES modifié lors de la réunion (modifications apportées en rouge sur le document).

Fin de la réunion à 21h30

*En attente d'approbation
par le comité directeur*